

**Extrait du registre des délibérations**

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni  
L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 16 décembre

Convocations transmises par voie dématérialisée le 8 décembre 2022

---

Le Comité syndical, convoqué le 24 novembre 2022, s'est réuni une première fois le 7 décembre 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette délibération, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical, de nouveau convoqué le 8 décembre 2022, est réuni une seconde fois le 16 décembre 2022, en visioconférence. **En vertu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'est pas requis pour ce Comité Syndical.**

---

**ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE (article L.2121-23)**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Patrick NOGIER, Benoist PIERRE, Catherine REYNAUD, Cathy SAVOUREY,
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Mesdames et Messieurs Claude GARCERA-TRIAY, Jacques LEMAIRE, Gérard SERER, Axelle TREHIN,
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Messieurs Alain ESNAULT, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD.

**ETAIENT EXCUSES :**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Christian GATARD, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Maria LEPINE, Sébastien MARAIS, Pierre-Alexandre MOREAU, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ, Alice WANNERROY.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Laurent RICHARD, Sylvie TESSIER.

**POUVOIRS :**

- Mme Armelle GALLOT-LAVALLEE donne pouvoir à Mme Cathy SAVOUREY
- M. Jean-Michel PAGE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD
- M. Philippe CLEMOT donne pouvoir à M. Michel GILLOT

Monsieur Patrick MICHAUD a été désigné secrétaire de séance.

## **22/12/03 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS EXTERIEURS NON REMUNERES**

Monsieur Benoist PIERRE, Président, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle, le SMAT sera amené à solliciter des intervenants extérieurs non rémunérés, dont les frais de déplacements et d'hébergement peuvent être pris en charge par le SMAT.

Ces intervenants peuvent être de plusieurs natures : élus ou techniciens d'autres collectivités pour des retours d'expériences, membres de la Fédération Nationale des SCoT, prestataires ponctuels, membres d'associations, etc.

Lorsque les frais de déplacement et d'hébergement d'un intervenant extérieur correspondent à une intervention non rémunérée, l'indemnisation peut intervenir aux taux forfaitaires en vigueur. Dans tous les cas, l'indemnisation intervient sur présentation des justificatifs.

### **Le Comité syndical du SMAT, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité d'accorder la prise en charge des frais des intervenants extérieurs sollicités dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle.**



Le Président,

Benoist PIERRE